



▲ Préparation de la danse du tari landzia, dans le village de Mitsudje (Grande Comore).

3^e colonne et page suivante, réunion de femmes pour des chants et des danses, à la Grande Comore.

la vie associative aux Comores

L'Archipel des Comores a été pendant longtemps victime d'une sorte d'ostracisme intellectuel dont il nous paraît aujourd'hui encore difficile d'expliquer la véritable origine. Sans doute a-t-on cru, à tort, que ses modestes dimensions ne pourraient le vouer qu'à être une entité sans grande originalité, tout au plus, une pâle et évanescence copie de l'un ou l'autre géant qui l'encadrent : l'Afrique orientale swahili et Madagascar ! Et ce ne sont évidemment pas les quelques écrits, œuvres de fonctionnaires coloniaux, venus plus pour « pacifier » et « civiliser » que pour comprendre et dialoguer, qui auraient contribué à changer cette situation...

un archipel méconnu... (*)

Tout ceci ne rend que plus méritoires les travaux de quelque importance consacrés à ces îles si méconnues et au nombre desquels il faut citer *L'essai sur les Comores*, de Gevray paru en 1870 à Pondichéry, et tout récemment *Les Comores entre pirates et planteurs*, œuvre du professeur J. Martin, publiée à Paris, en 1983, aux éditions de l'Harmattan.

Nul doute que cette importante recherche historique stimule les quelques rares universitaires tels que B. Ali Damir, Bouludier, Verin, Ottino, Wright, pour ne citer que ceux-là, qui depuis une dizaine d'années maintenant, s'appliquent à nous faire découvrir le riche passé des Comores. C'est donc avec les sentiments de participer à la réparation d'une regrettable injustice que j'évoquerai ici un aspect encore fort peu connu des Comores : leur vie associative.

(*) L'Archipel des Comores est formé des îles de Mohéli, Anjouan, Mayotte et Grande Comore. Notre propos concerne essentiellement cette dernière.



Notre propre expérience ne nous a pas permis d'identifier l'existence d'associations de type corporatif, comme c'est le cas dans certaines sociétés africaines et arabo-musulmanes. Aux Comores, seuls les bouviers et les pêcheurs constituent tout au plus des corps de métier fortement singularisés. Mais les pêcheurs forment ici plus qu'un groupe professionnel ; c'est une société à part, généralement dévalorisée, surtout en Grande Comore, et qui fonctionne selon des règles qui lui sont propres...

D'une manière générale la société comorienne est structurée par divers types d'associations ayant chacune sa finalité propre. On trouve ainsi plusieurs sortes de groupements dont les principaux sont les suivants.

l'organisation sociale traditionnelle

Cette forme d'organisation est directement liée à la hiérarchie sociale

Comores



traditionnelle fondée sur l'âge et surtout sur la satisfaction des multiples obligations liées à la réalisation du grand mariage coutumier — **ada n'kuu** — qui est le couronnement d'une vie réussie. Les diverses et onéreuses cérémonies, chronologiquement déterminées et menant à cet important événement, constituent autant de grades de plus en plus élevés qui confèrent à ceux qui y accèdent, prestige et considération.

A la base de cette hiérarchie, nous avons la classe des **washondjé** (pluriel de **Mshondjé**) ouverte sans restriction et sans obligation aucune à l'ensemble des adolescents âgés de plus de treize ans.

Les membres de cette classe sont chargés de toutes les corvées du village : entretien et propreté des rues et places publiques, courses et commissions à l'intérieur du village, réalisation de tous les travaux d'intérêt commun, sans compter le devoir d'obéissance aveugle qu'ils doivent aux aînés...

A l'échelon immédiatement supérieur se trouvent les **Wazuguwa** (pluriel

de **Mzuguwa**) qui sont soumis pratiquement aux mêmes obligations, mais sont davantage responsabilisés.

Ensuite vient la classe des **Wafomanamdji** (pluriel de **Mfomanamdji**) qui sont les gardiens et les défenseurs de la communauté. Ils exercent un contrôle vigilant sur les deux classes que nous venons d'évoquer et veillent notamment à l'application des décisions prises par la hiérarchie.

Ces trois premiers niveaux correspondant en fait à des classes d'âge, portent le terme générique de **Wanamdji** (les enfants — du — village) autrement dit ceux qui n'ont pas encore réalisé le grand mariage.

A ce stade, les passages d'une classe à une autre sont collectifs, et sauf très rares exceptions toujours soumises à l'accord de la classe d'accueil. Ils impliquent toujours une certaine contribution dont les bénéficiaires sont les pairs et les membres de la classe convoitée.

Quand on s'est acquitté de toutes les obligations qui incombent aux **Wa-**

namdji et avant d'accéder aux classes prestigieuses des **Wandruwadzima** (littéralement les « gens-uniques ») on passe un temps plus ou moins long dans la classe-transit des **Maguzi**, car le grand mariage est extrêmement onéreux et sa réalisation peut exiger de nombreuses années de laborieuses économies.

Cette remarquable organisation constitue le cadre parfait dans lequel s'organise toute la vie de la communauté. Elle règle les conflits et décide de la réalisation des projets d'intérêt commun. De plus, chaque classe d'âge développe en son sein de puissants réseaux de solidarité et d'entraide favorisés par le fait que chacune d'elle est considérée comme solidairement responsable des actes individuels, susceptibles de servir à la communauté.

Mais ce qui fait l'intérêt de cette structure sociale, c'est qu'elle implique de la part des membres qui la composent certaines prestations obligatoires au bénéfice soit de la société, soit des individus. Ainsi lorsqu'un homme se trouve dans la nécessité d'élever une maison au profit d'une nièce ou d'une

sœur à marier, la coutume fait obligation au groupe de **Wanamdji** de fournir, selon le cas, du bois de construction ou du sable et des coraux.

De même tout membre de la communauté peut, en se fondant sur les règles coutumières, mobiliser la communauté, toutes classes confondues, pour la réalisation de travaux champêtres, moyennant un repas offert aux participants. Ce système connu sous le nom de **Pahuwo** est d'un très grand intérêt économique.

On comprend, dès lors, la volonté — timide encore — de certains responsables d'utiliser cette merveilleuse machine pour la réalisation de certains projets de développement. C'est le cas notamment de l'éducation dont le premier projet de réforme esquissé en 1974 reposait sur le concept d'école communautaire, par référence à cette organisation sociale que nous venons d'évoquer.

Les femmes relèvent d'un système parallèle, mais d'une organisation beaucoup plus souple. De plus, toutes les décisions qu'elles prennent, doivent toujours être entérinées par les **Wandru-Wadzima**, réunis en assemblée sur la place publique — **Bangwe** — où se discutent et se résolvent tous les conflits. Mais les mécanismes d'entraide n'en sont pas moins efficaces grâce à un réseau très dense d'associations aux noms évocateurs, et dont la base est le quartier. On peut évaluer à quelques dizaines de millions de francs comoriens, la masse monétaire mise en circulation annuellement par les diverses formes de cotisation en vigueur dans toutes ces associations. Cet argent sert indifféremment à acheter une tenue pour les membres de l'association, à réaliser des projets d'intérêt commun comme la construction d'une mosquée ou d'une citerne publique, ou tout simplement, à aider un membre devant faire face aux dépenses d'une cérémonie coutumière : mariage, circoncision, frais des funérailles, naissance, etc.

les associations d'ordre religieux

L'Islam dont relève la quasi-totalité de la population comorienne renforce très nettement ces structures communautaires. C'est ce qui explique, sans nul doute, le succès et le pérennité de cette religion qui remonte au passé ancien des Comores, et qui a donné

lieu à deux types d'association : les confréries et les chorales. Les premières sont au nombre de cinq mais les plus connues sont la **qadrya** et la **shadhiliya**, dont les seules activités consistent en des réunions périodiques sous l'autorité d'un cheikh pour l'évocation d'Allah, selon un cérémonial déterminé. Confinées à ce seul rôle, elles n'exercent aucune action politique ni économique, comme cela semble le cas dans plusieurs communautés musulmanes de l'ouest africain.

Pour l'animation des manifestations religieuses certaines écoles coraniques disposent de chœurs accompagnés à la flûte et aux tambourins. Chaque village dispose désormais d'au moins une de ces chorales qui dans leurs formes actuelles sont d'introduction très récente.

les associations culturelles.

Jusqu'à une époque très récente, l'organisation sociale traditionnelle était l'unique cadre dans lequel s'organisaient toutes les manifestations sacrées ou profanes, intéressant la communauté. Les associations issues de ce système en reflétaient donc les préjugés et les contraintes, de plus en plus incompatibles avec les germes d'autonomie individuelle, d'égalitarisme et de démocratie répandue par la culture française qui opère une percée limitée dans le domaine de l'éducation à partir des années 45. Et comme on pouvait s'y attendre, une dizaine d'années plus tard, naquit une association d'un type complètement nouveau en marge de la société traditionnelle, et en partie dirigée contre elle. Cette association nommée A.j.c. (Association de la jeunesse comorienne) qui avait son foyer à Moroni, la capitale actuelle de la République fédérale islamique des Comores, développait des thèmes originaux et modernistes dont les plus importants sont :

- la lutte contre les dépenses ostentatoires entraînées par les cérémonies coutumières;
- la lutte contre l'analphabétisme et pour la scolarisation des filles comme des garçons;
- la défense des droits de la femme...

Les moyens utilisés pour la défense de ce programme, qui ne comportait cependant, aucune revendication d'ordre politique, étaient le théâtre, un hebdomadaire publié en langue

comorienne avec les caractères arabes et des conférences.

Cette association dont la vie éphémère, et néanmoins éclatante, peut être considérée comme l'ancêtre de toutes les associations culturelles qui, aujourd'hui, couvrent l'ensemble du territoire national.

Ces associations qui se réfèrent toutes à la loi française de 1901 sur les droits d'association, mobilisent aujourd'hui plus de 60 % de la jeunesse comorienne. Leurs principales activités portant sur la musique traditionnelle et/ou moderne, le théâtre, l'animation des bibliothèques, l'organisation de conférences. Mais toutes ces activités sont entièrement éclipsées par la musique qui mobilise la totalité des ressources des associations qui se sont lancées dans une onéreuse compétition pour l'importation d'instruments de musique de plus en plus sophistiqués et de plus en plus chers. Mais l'on peut se demander si ce qui fait le succès de cette activité, ce n'est pas le fait qu'elle s'intègre parfaitement dans le cadre de la société traditionnelle qui lui fournit les fonds et les occasions de se manifester, précisément à l'occasion du grand mariage.

Ces associations mènent une existence très indépendante et n'ont pratiquement pas de liens avec les pouvoirs publics qui n'ont d'ailleurs prévu aucune action en leur faveur. Ce qui est fort dommage car les bonnes dispositions que la plupart de ces associations affichent, pourraient fort heureusement être orientées vers des actions de valorisation du patrimoine culturel et économique...

Ce sont les partis politiques qui ont très vite compris le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de ces associations musicales. Dans un pays où les moyens d'information font grandement défaut, la chanson — toujours très populaire — constitue le véhicule privilégié du message politique diffusé à l'occasion de concerts publics appelés **Twarab**.

C'est pourquoi chaque parti politique tente de s'inféoder une ou plusieurs associations musicales, chargées de propager la bonne nouvelle...

Pour mémoire et pour finir ce modeste travail, il faut citer les clubs sportifs et les mouvements scouts qui connaissent un succès toujours croissant.

Sultan Chouzour